

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15/11/2012

* * * * *

Le 15 Novembre 2012, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,

Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,

MM : DEHAEN Dominique, DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme, GEORGE François, LEFÈVRE Guy

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Marie Manuela

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la demande de délibération pour l'élection d'un délégué à la commission d'appel d'offres pour la passation d'un marché public de contrôle d'équipements sportifs ainsi qu'un courrier de demande de subvention pour une élève de dame-Marie-les-Bois fréquentant le CLIS de Château-Renault (enseignement spécialisé)
Le conseil ayant accepté à l'unanimité, ces deux points sont mis à l'ordre du jour

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer

Le Conseil approuve le compte rendu du conseil précédent

* * * * *

1. ORIENTATIONS DU PLH DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Lors du bureau communautaire du 6 novembre 2012, il a été évoqué le projet d'élaborer un second Programme Local de l'Habitat, le premier ayant pris fin en 2011.

Les axes de travail présentés par la commission de l'Habitat – Logement – Aménagement, après débats (et participation à ce débat de certaines communes) pour que le bureau d'études les analyse en priorité sont les suivants :

1. Qualité des espaces publics
2. Les difficultés liées à la maîtrise foncière pour des opérations de qualité
3. L'adaptation des logements pour personnes âgées ou à mobilité réduite, voire la création de logements adaptés dans les centre-bourgs
4. La problématique thermique et énergétique
5. La nécessité de travailler sur des règles communes pour des opérations groupées afin d'éviter le « dumping » en faveur des lotisseurs
6. Les transports en commun et les liaisons douces
7. La réflexion sur un PLU intercommunal
8. Le traitement de certains quartiers d'habitat social

Afin que le prestataire intègre ces éléments dès le démarrage de l'étude, le conseil est invité à en débattre.

Tous les éléments sont validés par le conseil.

La réflexion sur un PLU intercommunal semble cependant difficile à mener pour un certain nombre de conseillers, qui constatent la difficulté de mise en œuvre.

Le PLH sera intégré aux futurs PLU des communes.

La réflexion sur un PLU intercommunal ne pourra être menée qu'après 2014 (élections)

2. TARIFS COMMUNAUX 2013

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de revoir les tarifs communaux avant le 1er janvier 2013. Elle précise qu'elle ne souhaite pas augmenter ceux-ci mais qu'elle souhaite modifier le prix de la location de la vaisselle et des tables, bancs et chaises de la salle polyvalente. Elle fait la proposition suivante :

- la location pour l'année 2013 :
 - 10 assiettes : 3 €
 - 10 verres : 3 €
 - 10 couverts complets (maximum 50) : 3 €

- le remplacement en cas de casse ou de perte :
 - 10 assiettes : 3 €
 - 10 verres : 3 €
 - 10 couverts complets : 3 €

- la location hors location de la salle :
 - 1 table : 2 €
 - 2 bancs : 3 €
 - 8 chaises : 3 €

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter avec effet au 1^{er} janvier 2013, les tarifs proposés soient :

- la location pour l'année 2013 :
 - 10 assiettes : 3 €
 - 10 verres : 3 €
 - 10 couverts complets (maximum 50) : 3 €

- le remplacement en cas de casse ou de perte :
 - 10 assiettes : 3 €
 - 10 verres : 3 €
 - 10 couverts complets : 3 €

- la location hors location de la salle :
 - 1 table : 2 €
 - 2 bancs : 3 €
 - 8 chaises : 3 €

Madame le Maire précise que les tarifs d'assainissement restent inchangés car le budget du service le permet tout en prévoyant à plus long terme la mise aux normes du système de lagunage.

3. ASSAINISSEMENT

Madame le Maire fait état de la demande d'un nouvel habitant de la rue de la Bruyère pour un raccordement à l'assainissement collectif.

Celui-ci est refusé essentiellement pour des raisons techniques et de légalité – permis de construire accordé avec assainissement autonome (zone Uc du PLU)

Madame le Maire fait la lecture du courrier de réponse adressé à ces nouveaux habitants.

4. TRAVAUX DE BUSAGE ET DE VOIRIE

Monsieur le 3^{ème} adjoint en charge des travaux de voirie fait le point sur les travaux de voirie en cours et les travaux de busage dans la rue du Vau Corneille qui viennent de commencer – (14/11/2012)

Les travaux de voirie ne sont pas totalement achevés et l'entreprise doit revenir.

5. RÈGLEMENT DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le règlement de voirie départementale qui fixe les modalités et les conditions administratives, techniques et financières des interventions des tierces personnes sur les routes de son réseau.

Ce projet de règlement de voirie a fait l'objet, conformément au Code de la Voirie Routière (article R 131-11 et R 141-14) d'une concertation avec les principaux affectataires, permissionnaires et autres occupants du Domaine Routier Départemental (ERDF, GRDF, France Telecom, SIEIL), ainsi que l'Association des Maires du Département. Aucune observation n'a été formulée par les personnes consultées.

L'article 18 de ce règlement de voirie départemental, relatif aux redevances pour occupation du Domaine Public Routier Départemental, dispose qu'à défaut de réglementation nationale, le taux des redevances est fixé par le Conseil Général. La liste des occupations soumises à redevance, ainsi que les barèmes applicables et leurs modalités de revalorisation sont associés et annexés au présent règlement.

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le règlement de voirie des routes départementales, ci-annexé
- D'adopter la liste des occupations du Domaine Public Routier Départemental soumises à redevance, ainsi que les barèmes applicables, tels que précisés aux annexes 4 et 5 du susdit règlement

6. EMPRUNT POUR FINANCEMENT OPÉRATION BUSAGE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'opération Busage inscrite au budget 2012 avait été équilibrée avec un emprunt de 15 000 €.

Les travaux étant en cours de réalisation, Madame le Maire a contacté trois banques afin de finaliser l'emprunt.

Les propositions sont les suivantes :

1. CAISSE D'ÉPARGNE :

Prêt de 5 ans à taux fixe : 1,88 %
Prêt de 7 ans à taux fixe : 2,39 %
Prêt de 10 ans à taux fixe : 3,11 %

2. CAISSE DES DÉPÔTS :

Prêt de 5 ans à taux fixe : 2,90 %
Prêt de 7 ans à taux fixe : 3,19 %
Prêt de 10 ans à taux fixe : 3,54 %

3. CRÉDIT AGRICOLE :

Prêt de 5 ans à taux fixe : 2,71 %
Prêt de 7 ans à taux fixe : 2,93 %
Prêt de 10 ans à taux fixe : 3,25 %

Madame le Maire demande au conseil de délibérer afin de faire le choix de l'organisme prêteur

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide à l'unanimité de souscrire un emprunt de 7 ans à taux fixe de 2,39 % auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre.

7. ILLUMINATIONS DE NOËL

Madame la première adjointe précise les modalités financières des entreprises présentées pour la mise en place des illuminations de Noël.

La société EIFFAGE, avec qui la commune a contractualisé l'entretien de l'éclairage public, assurera la pose et la dépose des guirlandes

8. ÉCLAIRAGE PUBLIC : EXPERTISE ET ASSURANCE

Madame le Maire fait état de l'accident rue des charmes qui a détérioré un candélabre de l'éclairage public.

L'expertise a eu lieu. Une décote de 10 % pour vétusté ainsi que la franchise sera déduite du devis présenté par la commune. La franchise sera remboursée à la commune si le conducteur est retrouvé. L'assureur s'occupe de ce dossier.

9. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ À LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE CONTRÔLE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 6 septembre 2012, l'assemblée avait décidé à l'unanimité d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de contrôle d'équipements sportifs.

Afin de constituer la commission d'appels d'offres, il convient, à présent, de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant à cette commission.

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne :

- En tant que délégué titulaire : Monsieur GAUDIN Jean-Pierre, 3^{ème} adjoint, demeurant lieu-dit La Picardière à Dame-Marie-les-Bois
- En tant que délégué suppléant : Madame PEREIRA Marie-Manuela, 1^{ère} adjointe, demeurant 24 rue du Vau Corneille à Dame-Marie-les-Bois

10. SUBVENTION POUR CLASSE DÉCOUVERTE

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'Institutrice de la Classe pour l'Inclusion Scolaire de l'École Gilbert Combettes à Château-Renault sollicitant une subvention communale pour un voyage de deux jours en classe découverte pour une élève domiciliée à Dame-Marie-les-Bois.

Madame le Maire précise que le courrier sollicite une subvention pour une classe découverte qui concerne **l'enseignement primaire**. La commune ne répond pas positivement aux demandes de **l'enseignement secondaire** mais elle **accepte de participer quand il s'agit de l'enseignement primaire public**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une subvention exceptionnelle de 20 € à la Classe pour l'Inclusion Scolaire de l'École Gilbert Combettes à Château-Renault pour un voyage de deux jours en classe découverte pour une enfant domiciliée à Dame-Marie-les-Bois.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur l'enquête menée par le bassin Loire-Bretagne
- Mutualisation du matériel par la Communauté de Communes
- Procurations pour le bureau de poste : Monsieur GAUDIN, Monsieur GEFFRAY
- Sainte Barbe 1^{er} décembre 2012 – toute la population est invitée à participer à la revue des

pompiers du Centre Intercommunal de secours de Saint Nicolas des Motets à 16 h 30 à Morand.

- Ball trap en relation avec le Téléthon à Dame-Marie-les-Bois les 8 et 9 décembre
- Lettre du maire de Tours ne demandant pas de participation financière pour l'accueil dans les écoles primaires de deux enfants de Dame-Marie-les-Bois
- Arbre de Noël des enfants de la commune : Dimanche 16 décembre à 15 h 30

Prochain Conseil jeudi 20 décembre 2012

A Dame-Marie-les-Bois, le 23 novembre 2012

**Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD**